
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

P'Épagneul (bleu de Picardie)

Taille : Moyenne à grande.

Couleur de la robe : Gris-noir.

Marques de couleur : Taches noires.

Texture et longueur du poil : Poil plat ou légèrement ondulé; franges garnissant les membres, la queue, la poitrine et les oreilles.

Corps : Poitrine de profondeur moyenne; côtes bien cintrées.

Forme et attache des oreilles : Longues et garnies de franges.

Forme et port de la queue : De longueur moyenne.

Caractéristique unique : Teinte bleutée de la robe.

Variabilité génétique, observable : Foie, rouan, taches foie.

Pieds : Ronds et bien garnis de poils.
